



MATERNELLE-ELEMENTAIRE

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre enfant à la rentrée prochaine et de vous compter parmi nos parents. Malgré le contexte sanitaire encore délicat, nous voulons vous dire notre détermination à tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit enrichissante et fructueuse pour votre enfant.

RENTREE SCOLAIRE

► CLASSES ELEMENTAIRES : **Mardi 1er septembre 2020**

Les listes de classe seront affichées sous le préau et un appel des différentes classes sera effectué par les enseignants. Les familles entreront **par le portail de la cour** (rue des Murs). Les parents ne seront pas autorisés à monter dans les classes.

8H30 : CM1-CM2

9H : CP

9H30 : CE1-CE2

Ce jour de rentrée, les élèves de CE2 à CM2 se muniront de leur cartable et de **l'ensemble des fournitures déballées et marquées au nom de l'enfant**.

Toutes les classes élémentaires sortiront par la **salle d'accueil** : les CP dès 16h, les CE1 et CE2 à 16h15 et les CM1 et CM2 à 16h30.

La cantine fonctionnera mais seule une garderie de 16h20 à 19h sera assurée après la classe dans la cour de l'école.

► **CLASSES MATERNELLES : Mardi 1er septembre 2020 et jours suivants** selon calendrier distribué aux familles. Les familles entreront **par le hall d'accueil**.

Les listes d'élèves seront affichées dans le hall et les parents se rendront directement dans la classe de leur enfant. Ce jour de rentrée et pendant toute la durée de la semaine, les parents de maternelle entreront dans les couloirs pour récupérer leurs enfants à la sortie des classes.

Mardi 1er septembre, la cantine fonctionnera et une garderie sera assurée de 16h20 à 19h.

CALENDRIER

Lundi 17 août 2020 à 8h

Réouverture de l'établissement

Réunions d'informations pour les parents d'élèves à 17h30 :

PS et PSMS	Mardi 8 septembre 2020
MS	Lundi 7 septembre 2020
MSGS et GS1	Vendredi 4 septembre 2020
CP et GSCP	Vendredi 11 septembre 2020
CE1 et CE1-CE2	Vendredi 18 septembre 2020
CE2	Mardi 15 septembre 2020
CM1	Lundi 21 septembre 2020
CM2	Jeudi 17 septembre 2020

L'élection des parents correspondants de chaque classe aura lieu à cette occasion.

Mardi 29 septembre 2020 à 17h30 : Première réunion de parents correspondants.

	SORTIE (après la classe)	RENTRÉE (au matin)
VACANCES DE TOUSSAINT	Vendredi 16 octobre 2020	Lundi 2 novembre 2020
VACANCES DE NOËL	Vendredi 18 décembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
VACANCES D'HIVER	Vendredi 19 février 2021	Lundi 8 mars 2021
VACANCES DE PRINTEMPS	Vendredi 23 avril 2021	Lundi 10 mai 2021
VACANCES D'ÉTÉ	Mardi 6 juillet 2021	

Jours fériés et non travaillés :

- ▶ Vendredi 2 avril 2021 : Vendredi Saint
- ▶ Lundi 5 avril 2021 : Lundi de Pâques
- ▶ Jeudi 13 mai 2021 : Ascension
- ▶ Vendredi 14 mai 2021 : Pont de l'Ascension
- ▶ Lundi 24 mai 2021 : Lundi de Pentecôte

HORAIRE ET SORTIES DES ÉLÈVES

Notre école fonctionne sur le rythme scolaire de la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h35-12h10 et 13h55-16h20

Attention, les CM1 et CM2 démarrent l'après-midi à **13h50** et quittent à **16h15** pour une sortie d'élèves plus fluide.

Le matin entre 7h et 8h15 : les élèves entrent par la salle d'accueil située 9, rue des Récollets
et entre 8h15 et 8h35 par le hall principal situé 11, rue des Récollets.

A midi, la sortie des élèves externes s'effectue par le hall principal (les familles attendent au bas des escaliers). Les élèves externes sont admis à nouveau dans l'établissement à partir de 13h40.

A 16h20, les sorties des maternelles s'effectuent par le hall principal et celles des élémentaires par la salle d'accueil.

A 17h15, les parents de maternelle viennent chercher leur enfant dans les classes du rez-de-chaussée en veillant à ne pas gêner la sortie d'étude des élémentaires qui s'effectue par la salle d'accueil.


A partir de 17h30 (et pas avant), les parents d'élémentaire peuvent récupérer leur enfant en garderie qui se trouve soit dans la cour soit dans les premières salles du premier étage (selon la météo).

Attention, la circulation rue des Récollets s'avère difficile aux heures de pointe et le stationnement en dehors des espaces dédiés occasionne des nuisances pour le voisinage et rend la circulation encore plus complexe.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les moteurs non arrêtés durant le stationnement :

- provoquent une gêne phonique pour les salles de classe du côté rue.
- sont en inadéquation avec notre label Eco-Ecole.

CONTACTS

 Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 7h45 à 19h sur temps scolaire au **03 87 75 45 76**.

 Veuillez indiquer clairement le service auquel vous adressez votre courrier.

@ Vous pouvez consulter de nombreuses informations sur notre site internet www.saintetiennemetz.fr

Avec les services administratifs

Le secrétariat du 1^{er} degré est ouvert sur temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8h à 12h** et de **14h à 17h**.

La comptabilité est ouverte les lundis, mardis et jeudis de **7h45 à 12h et de 16h à 17h** ; les vendredis de **7h45 à 12h**.

Avec les enseignants

Vous pouvez à tout moment rencontrer l'enseignant en demandant un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de liaison.

Avec le Chef d'établissement

Sauf en cas d'urgence, les familles sont reçues uniquement sur rendez-vous en précisant l'objet du rendez-vous.

SUIVI DES ÉLÈVES

Hormis le **carnet de liaison**, la plateforme Internet www.ecoledirecte.com est notre principal outil de communication.

Elle vous donne accès

- **concernant vos enfants** : aux circulaires, au calendrier.
- **vous concernant** : à vos factures, à la possibilité de les payer par CB en ligne, aux circulaires, à la messagerie.

Il est possible de télécharger l'application **EcoleDirecte** sur smartphone, mais la 1^{ère} connexion doit être faite à partir d'un ordinateur pour pouvoir disposer de toutes les fonctionnalités. Les identifiants et mots de passe sont donnés en début d'année uniquement aux nouveaux. En cas de perte de vos identifiants et mots de passe, ou en cas de besoin de réinitialiser votre compte, vous pouvez vous adresser au secrétariat. Les livrets scolaires de la GS au CM2 sont consultables sur la **plateforme Educartable** (application également disponible sur smartphone). Pour tout oubli d'identifiants et de mots de passe, adressez-vous à l'accueil de l'établissement.

STATUTS

- ▶ **Externe ou demi-pensionnaire libre** : Votre enfant peut quitter l'établissement seul l'établissement à 12h10 et/ou à la sortie du soir (à préciser au dos du carnet de liaison).
- ▶ **Externe ou demi-pensionnaire encadré** : Votre enfant n'est pas autorisé à quitter seul l'établissement. A la rentrée, vous serez invités à nous indiquer le statut choisi pour votre enfant. Tout changement de ce statut en cours d'année devra être signalé à l'enseignant et visible clairement au dos du carnet de liaison.

RETARDS ET ABSENCES

RETARD	Une page dédiée du carnet de liaison permet au responsable légal de justifier tout retard.
ABSENCE IMPRÉVUE	Le responsable légal informe le secrétariat du premier degré par téléphone avant 10h (matin) ou 14h (après-midi) pour donner le motif de l'absence.
ABSENCE PRÉVISIBLE	Le responsable légal informe l'enseignant par l'intermédiaire du carnet de liaison en donnant le motif.
BLESSURE ou MALADIE dans l'établissement	L'élève demande à l'enseignant ou à l'éducateur l'autorisation d'aller à l'infirmerie. Il s'y rend accompagné d'un camarade de classe avec son carnet de liaison. Ce passage à l'infirmerie apparaîtra sur le carnet de liaison.

INFIRMERIE

L'établissement dispose d'une infirmerie. Tout élève peut en bénéficier sur ses heures d'ouverture les lundis et vendredis.

Il est important que la **fiche santé** de votre enfant soit mise à jour, pensez donc bien à signaler à l'établissement tout changement concernant la santé de votre enfant. En aucun cas, l'infirmerie de l'établissement ne peut se substituer aux parents pour apporter les soins nécessités par l'état de santé de leur enfant **avant** de nous le confier.

L'établissement n'accepte pas d'administrer de médicament. Seuls les élèves bénéficiant d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé) sont autorisés à déposer leur traitement médical à l'infirmerie **impérativement** accompagné de l'ordonnance correspondante. Il sera alors pris sous la surveillance d'une infirmière ou d'un autre adulte désigné par le Chef d'établissement. Dans tous les autres cas, les parents sont invités à demander à leur médecin une prescription qui exclut la prise de médicaments le midi. **En cas de renouvellement d'un PAI**, il est indispensable de demander au médecin traitant de compléter le **formulaire avant chaque rentrée scolaire.**

Lorsque son état de santé ne permet pas à un élève de retourner en classe, l'établissement en informe les parents qui doivent organiser sa prise en charge le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, l'élève est conduit par les pompiers ou le SAMU à l'hôpital désigné par le médecin régulateur. L'établissement en informe les parents le plus rapidement possible. Seuls les parents pourront récupérer leur enfant à la fin de son hospitalisation.

ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat de groupe auprès de la Mutuelle St-Christophe pour la couverture **individuelle accident** de chaque élève. Vous n'avez donc pas à souscrire d'assurance « scolaire » pour votre enfant. Cette assurance couvre votre enfant même en dehors du temps scolaire. Par conséquent, si un accident survient **en dehors du temps scolaire**, vous êtes invités à en faire la déclaration directement dans les meilleurs délais en utilisant ces informations :

PHOTOS

Une photo de classe et des photos individuelles vous seront proposées par un photographe professionnel. Elles seront prises le **lundi 14 septembre ou le mardi 15 septembre 2020**. Tous les élèves seront photographiés individuellement pour nos besoins administratifs (bulletins, carte de self, ...). En revanche, seuls les élèves dont les responsables légaux ont donné leur accord dans le dossier d'inscription figureront sur la photo de classe.

FOURNITURES, MANUELS et BLOUSES

Les listes de fournitures sont consultables sur le site internet de l'établissement.

Du matériel spécifique ou des fichiers à usage unique peuvent avoir été commandés par l'école et seront facturés aux familles au cours de l'année.

Pour certaines classes d'élémentaire, des manuels prêtés par l'établissement seront remis la semaine de la rentrée. Ils devront être tous couverts au plus tard le 14 septembre 2020 en prenant soin de ne pas les abîmer avec du ruban adhésif.

Les **blouses** commandées sur le site www.bobine.fr (espace école : saintetienne) seront remises aux élèves la semaine de la rentrée. Elles devront être récupérées tous les vendredis soirs pour un lavage pendant le week-end et rapportées propres tous les lundis.

Notez que les élèves de CM pourront acquérir au cours de l'année des vêtements de couleur bleu marine au logo de l'établissement en effectuant leurs commandes sur un site dédié.

Il est **indispensable de marquer les fournitures et vêtements au nom de l'enfant**.

A.P.E.L

L'Association de parents d'élèves de l'établissement permet la réalisation de nombreux projets au service de vos enfants. N'hésitez pas à venir gonfler les rangs de leurs membres actifs !!!

Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à l'Assemblée Générale de l'APEL qui se tiendra **le mardi 29 septembre à 19h30** au sein de l'établissement.

Pour toute question concernant l'APEL, vous pouvez les contacter via l'adresse communication.apelsaintetienne@gmail.com, au 06 35 28 37 05 ou rejoindre leur page Facebook  « Apel Saint-Etienne Metz ».

Nous vous souhaitons d'agréables vacances !

Le Chef d'établissement du 1^{er} degré, A. CHAUMONT